

Délibération n° 25-027

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

24 février 2025

Secrétaire de séance

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 14 heures
Le centre communal d'action sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Madame WIART Virginie.
En suite de convocation en date du 10 février 2025.

Objet de la délibération

Modification de la délibération
n° 23-104 du 18 septembre 2023 – Immobilier
terroir de Bévillers – Aliénation de la parcelle
A 362 au profit de Monsieur DUDANT Dominique.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 12

Effectif votant : 13

Présent(s) : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique
Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José
Pombal, Mme Sylviane Liénart, Mr Marc Derasse,
Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhayé, Mr
Michel Mauprivez, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy,
Mme Monique Bouquignaud, Mr Alain Delevallée.

Absents, excusés, représentés : Mr François-Xavier
Villain, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie
Labadens, Mme Brigitte Bracq, **Mme Sabine
Cagnard donne procuration à Mme Dominique
Cardon.**

Par délibération n° 23-104 du 18 septembre 2023, le Conseil d'Administration avait accepté à l'unanimité la vente de la parcelle de terre cadastrée A 362 de 35a 35ca sis Lieu-dit « Le Riot de Rieux » (59217) sur le terroir de Bévillers **au prix de 6 506.00€ soit 6 500.00€ l'hectare au profit de Monsieur DUDANT Dominique.**

Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de modifier la délibération n° 23-104 du 18 septembre 2023 comme suit en gras:

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le terroir de Bévillers :

- De la parcelle de terre cadastrée A 362 de 35a 35ca sis Lieu-dit « Le Riot de Rieux » (59217).

Monsieur DUDANT Dominique souhaite acquérir la parcelle en question au prix de :

- **2 500.00€ soit 7 072.00€** l'hectare pour la parcelle cadastrée A 362 de 35a 35ca sur le terroir de Bévillers.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la vente à Monsieur DUDANT Dominique de la parcelle :
 - A 362 de 35a 35ca sur le terroir de Bévillers au prix total de **2 500.00€ (deux mille cinq cent euros)**.
- Décide que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur.
- Dit que le fermage concernant la parcelle en question cessera d'être dû à compter de la date de signature de l'acte de vente.
- Autorise Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer, au nom du CCAS, l'acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Les membres du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDENT

D'accepter la modification de la délibération n° 23-104 du 18 septembre 2023 d'aliénation de la parcelle A 362 de 35a 35ca sis Lieu dit « Le Riot de Rieux » (59217) sur le terroir de Bévillers au prix de 2 500.00€ (deux mille cinq cent euros) soit 7 072.00€ l'hectare au profit de Monsieur DUDANT Dominique domicilié, 32 Rue Boussières à Bévillers (59217).

De dire que les autres points de la délibération précitées restent inchangés

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART.

